



Mairie de Béhoust

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019**

Date de convocation : 15 mars 2019	L'an deux mille dix-neuf le 19 mars à 19 heures 30. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER, Maire.
Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2019	Etaient présents : Mmes Élisabeth DUFAUD, Séverine LESAFFRE, Maryse BARADAT, Martine AUFFRET Mrs Chandar OUTTIRAPOULLE, Alain DUFAUD, Rodolphe GARNIER, Jean-Pierre VOUTERS <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
Nombre de conseillers En exercice : 11 Quorum : 06 Présents : 09 Pouvoirs : 02 Votants : 11	Absents excusés et représentés : Clarisse PELISSIER représentée par Guy PELISSIER Élisabeth BERTOLUS représentée par Alain DUFAUD Absents Excusés : Secrétaire de séance : M Chandar OUTTIRAPOULLE

Ont été adoptées les résolutions suivantes :

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 février 2019

Droit de préemption urbain terrain sis Allée de la Porte des Champs - cadastré section B n° 181-182- 183 et 184, d'une superficie de 638 m² en vue d'un aménagement de carrefour et alentours immédiats.

Une déclaration d'intention d'aliéner en date du 28 janvier 2019 a été reçue, la commune a décidé d'utiliser son droit de préemption urbain pour l'acquisition du terrain sis Allée de la Porte des Champs 78910 BEHOUST, cadastré section B n° 181 - 182 - 183 et 184, d'une superficie totale de 638 m² en vue de l'aménagement du carrefour et alentours immédiats.

Urbanisme

Avis Favorable :

Déclarations préalable :

- 078 053 19 Y0001 – **MICHAUX Jean-Christophe** Adresse du terrain 21 Rue de la Tuilerie : Pose de fenêtre de toit (régularisation)
- 078 053 19 Y0002 – **GILET Romain** – 3 Rue de Coudreuse: Installation de volets

Permis de construire :

- PC 078 053 19 Y0001 – **SCHREIBER Laurent** Adresse de terrain 18 Rue du Nid de Geai – Extension d'une maison d'habitation

Questions diverses – Ont été évoqués

– Néant

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

e/hdui G 22/03/2019

Le Maire
Guy PELISSIER

